



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI et de VTC Département de la Lozère

LISTE DES CANDIDATS ADMIS Session du jeudi 3 mai 2018

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
32736	JAQUES Philippe-Emmanuel	Taxi
11275	MARTIN Tony	Taxi
4797	MOREL Julien	Taxi
39296	PROUZET Florian	Taxi
34176	ROUX Florian	Taxi

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route, délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis qui souhaitent repasser l'épreuve de conduite doivent en faire la demande en se connectant sur le compte qu'ils ont créé sur le site <https://examentaxivtc.fr/>.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère au 04.66.49.12.66.